
PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE A JOURNEE CONTINUE

Août 2022



TABLE DES MATIERES

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE A JOURNEE CONTINUE	1
1. Présentation succincte et générale de l'EJC	3
2. L'Ecole à Journée Continue (EJC)	4
2.1 LES ENFANTS ACCUEILLIS	4
2.2 LE PERSONNEL EDUCATIF	4
2.3 FONCTIONNEMENT DU GROUPE	4
2.3.1 Les objectifs	4
2.3.2 Les mesures en cas de problème	4
2.4 LES TEMPS FORTS	5
2.4.1 L'accueil et le départ	5
2.4.2 Les repas	6
2.4.3 Le repos	6
2.4.4 L'accompagnement aux devoirs	6
2.4.5 Les moments de jeux et les activités proposes.....	7
2.4.6 La visite	7
2.5 COLLABORATION AVEC LES PARENTS	7

1. Présentation succincte et générale de l'EJC

L'EJC de la ville de Moutier est une institution communale qui accueille des écoliers depuis la 1^{ère} année hamos et ce, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (11^{ème} hamos), dans un cadre chaleureux, répondant aux normes d'hygiène ainsi qu'aux besoins des enfants.

L'EJC se compose de 7 groupes d'enfants répartis sur 2 sites différents :

- Le Viaduc
- Les Fauvettes

L'EJC propose 6 modules d'accueil sur la journée ; 1 module le matin avant le début de l'école avec possibilité de prendre un petit-déjeuner, 1 module d'accueil pour le repas de midi, ainsi que différents modules dans l'après-midi.

Un des objectifs de l'accueil en EJC est le soutien et l'accompagnement des écoliers lors des devoirs. De plus, l'EJC a pour mission de transmettre aux écoliers les règles de vie liées à la collectivité, d'offrir un espace d'expression à chacun d'entre eux en veillant au respect de certaines valeurs que sont l'écoute, le respect, la tolérance, l'empathie et la confiance.

L'EJC travaille en étroite collaboration avec les parents, qui sont les acteurs principaux dans la vie de leurs enfants, ainsi qu'avec divers professionnel-le-s gravitant autour de l'enfant. Il peut s'agir d'enseignant-e-s, des travailleuses sociales scolaires, d'infirmières scolaires, d'assistants sociaux, de pédopsychiatres, logopédistes, etc.

L'Ecole à Journée Continue bénéficie d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'INC (Direction de l'instruction publique et de la culture) et la commune de Moutier et elle perçoit des subventions cantonales.

Il est perçu une contribution auprès des parents pour les heures de fréquentation en EJC. Les tarifs sont calculés sur la base du revenu et de la fortune des parents, de la taille de la famille. La facturation aux parents se fait sur la base du tarif cantonal.

2. L'École à Journée Continue (EJC)

2.1 LES ENFANTS ACCUEILLIS

L'EJC accueille des enfants âgés de 4 à 16 ans environ (1^{ère} à 11^{ème} Harnos). Pour le site du Viaduc, ils arrivent des différentes écoles enfantines, de l'école du Clos, du collège de la Poste ainsi que de l'école secondaire. Pour le site des Fauvettes, ils arrivent de l'école enfantine de la courtine et de l'école de Chantemerle.

2.2 LE PERSONNEL EDUCATIF

L'équipe éducative est au bénéfice de différentes formations (éducateur/trice de l'enfance, assistant/e socioéducatif/ve, enseignante notamment). Elle applique la ligne éducative définie en équipe et avec la direction. Elle contribue à ce que l'institution offre aux enfants et aux parents des prestations de qualité.

2.3 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

2.3.1 Les objectifs

Chaque équipe éducative fixe pour son groupe des objectifs et des règles en tenant compte de l'âge des enfants qui le fréquentent et des différentes problématiques rencontrées.

Pour atteindre ces objectifs, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur différents outils comme par exemple la charte du groupe, le tableau d'autonomie, le child coaching, l'évaluation personnelle, etc.

Chaque éducatrice est référente ou co-référente de plusieurs enfants. Elle est responsable du suivi.

2.3.2 Les mesures en cas de problème

Selon la gravité des problèmes rencontrés, le personnel éducatif a la possibilité de :

- Prendre contact par téléphone avec les parents
- Prévoir un entretien avec les parents
- Solliciter la direction

Dans tous les cas, l'enfant est invité à réparer les préjudices causés. L'éventuelle sanction sera en lien avec le débordement occasionné.

En cas d'extrême gravité, un enfant peut être exclu temporairement ou définitivement de l'EJC.

2.4 LES TEMPS FORTS

2.4.1 L'accueil et le départ

Site du Viaduc :

Pour les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} harmos, un système de bus assure les trajets pour les différentes écoles enfantines.

Les enfants de 3^{ème} harmos sont accompagnés à pieds par le personnel éducatif.

Dès la 4^{ème} harmos, les enfants font les trajets à pieds sans être accompagnés.

Site des Fauvettes :

Les enfants 1^{ère} et 2^{ème} harmos sont accompagnés à pieds par l'équipe éducative.

Les enfants font les trajets à pieds sans être accompagnés dès la 3^{ème} harmos.

Concerne les 2 sites :

Les enfants rejoignent leur groupe d'accueil après l'école (à midi et l'après-midi).

Ils repartent selon le contrat établi (en début d'après-midi : 13h00 pour les élèves de l'école secondaire et 13h10 pour les élèves de l'école primaire). D'entente avec les parents, ils peuvent rentrer seuls dès la 3^{ème} harmos. Cependant les parents sont les bienvenus s'ils désirent venir rechercher leur enfant.

Si les enfants ne fréquentent pas l'EJC comme prévu (course d'école, visite médicale, stage pré-professionnel, maladie, etc), les parents sont tenus de prévenir l'équipe éducative (mail ou téléphone).

2.4.2 Les repas

Les repas de midi, préparés par l'équipe de cuisine située au Viaduc, sont pris en compagnie des éducatrices. Les enfants sont invités à goûter de tout (minimum une cuillère à café). Les particularités alimentaires sont respectées (allergies, religions) dans les limites des possibilités de l'institution.

Les repas restent un moment de convivialité où chacun a la possibilité de s'exprimer. Chacun participe à la vie en communauté et au bon fonctionnement du groupe.

Avant de retourner à l'école, les enfants ont la possibilité de jouer, de lire, de discuter ou de se détendre. Par conséquent, les devoirs ne se font pas pendant la pause de midi.

Le goûter n'est pas facultatif, il se prend dans la même dynamique que le repas de midi (respect et calme).

3.4.3 Le repos

Les plus petits (1^{ère} hamos) qui ne retournent pas à l'école ont la possibilité de se reposer en début d'après-midi.

2.4.4 L'accompagnement lors du moment des devoirs

Le personnel éducatif aide et amène les écoliers à réfléchir et à structurer leur travail. Pour ce faire, chaque enfant possède un cahier dans lequel les devoirs sont relevés tous les jours pour garantir un bon suivi.

Le personnel éducatif ne fait pas les devoirs à la place des écoliers.

Les devoirs restent sous la responsabilité des parents. L'équipe éducative ne peut pas garantir que les devoirs scolaires soient terminés dans le cadre de l'EJC.

L'équipe éducative est présente durant les devoirs, elle valorise le travail fourni, encourage les écoliers, les aide à l'organisation, à l'anticipation et à l'autonomie.

Le personnel éducatif utilise le réseau institutionnel (enseignants, logopédistes, travailleuse sociale scolaire, infirmières scolaires, psychologues, etc). En cas de difficultés scolaires, il tente d'apporter aux écoliers les outils leur permettant d'acquérir les notions demandées en évitant de les mettre en situation d'échec.

2.4.5 Les moments de jeux et les activités proposées

Les enfants ont la possibilité de jouer ensemble : divers jeux sont à leur disposition. Des activités créatrices, culinaires, d'expression, etc sont organisées ponctuellement, principalement le mercredi après-midi. Pendant les beaux jours, des jeux extérieurs sont à disposition.

Ces activités ont pour but de permettre à chacun d'apprendre à vivre en groupe dans le respect et le partage.

2.4.6 La visite

En cas de nouvelle inscription en cours d'année l'enfant vient visiter avec ses parents le groupe dans lequel il sera accueilli pour se familiariser avec les lieux et rencontrer l'équipe éducative. Ce moment est également l'occasion de transmettre les informations importantes aux parents.

En fin d'année scolaire les enfants visitent leur futur groupe.

2.5 COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Les parents et l'équipe éducative ont un devoir d'information les uns envers les autres.

L'EJC accueille chaque enfant et chaque famille de façon individualisée et se rend disponible pour une écoute appropriée.

Un entretien peut être demandé de part et d'autre tout au long de l'année.

Il est important que les parents prennent régulièrement des nouvelles auprès des éducatrices afin de garantir une collaboration constructive pour leur enfant.